

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 23 AOUT À 19H30**

Présents : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, DELACROIX Claude, BUFFARD François, CALDAS Roger, KURT Muzzafer, VILLEDIEU Florent, CHHIV-TEP Chey-Rithy, BUSSOD Frédéric, BOCQUET Sylvie, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent, MILLET Nathalie, DAVID Marie-Christine, BUHR Nathalie

Excusées avec pouvoir : POUSSIN Virginie donne pouvoir à MILLET Nathalie, OTRIO Roselyne donne pouvoir à VILLEDIEU Florent, CRESTIN-BILLET Catherine donne pouvoir à LAROCHE Jacqueline, BEAUD Sylvie donne pouvoir à BOCQUET Sylvie

Excusé :

Absents : MOUTA Manuel, BILLOT Christophe, CHIARI Emmanuelle, LACROIX Elisabeth, LEDRU Aurélie

Monsieur Muzzafer KURT accepte d'être secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2021

Monsieur le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte rendu de séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 15 juillet 2021.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 juillet 2021.

2. SIGNATURE DE LA CONVENTION « OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES » (ORT) VALANT CONVENTION-CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Monsieur le Maire présente le point suivant qui est le gros morceau de la soirée. Les élus ont tous reçu la convention ORT qui a déjà été transmise à la DDT, service de l'Etat en charge de ces dossiers, pour annotation et validation de principe. Il remercie les services de la ville et de la communauté de communes qui ont travaillé sur le document ; ce dernier s'inscrit dans le cadre de la loi ELAN et vaut convention-cadre « Petites Villes de demain ». La convention doit être signée au moins par la ville-centre, la communauté de communes et l'Etat. Elle donne accès à différents outils d'aménagement.

Cette convention a pour objet de revitaliser Morez et constitue la feuille de route de la collectivité qui a été labellisée « Petite Ville de demain ». C'est un dispositif avec des outils particuliers. Il s'agit en 1^{er} lieu de rénover les logements, de travailler sur l'activité commerciale et de réaménager les

espaces publics. Le périmètre est celui du fond de vallée car c'est là qu'il y a une grande vacance de logements. Les autres quartiers sont concernés par ailleurs par l'OPAH territoriale et par le SPEE pour l'efficacité énergétique.

L'ORT apporte différents outils :

- la loi Denormandie pour rénover dans l'habitat ancien, ce qui permet de défiscaliser ou de créer du déficit foncier et ainsi attirer des investisseurs ; la rénovation peut se faire dans de meilleures conditions et les logements sont loués plus facilement car d'un meilleur standing.
- concernant l'activité commerciale, on peut constater que depuis 30 ou 40 ans, beaucoup de commerces et d'activités se sont éparpillés sur le territoire, en parallèle de la création de lotissements dans les villages alentours. Aujourd'hui, l'ORT permet de travailler sur la rénovation de la ville-centre en priorité, tout en permettant le développement des autres communes d'Arcade, a contrario de ce que peut dire le maire de Morbier. Le cas du magasin de bricolage est un exemple de la nécessité de maintenir l'activité en centre-ville pour continuer à drainer les chalands de Lamoura, de Bois d'Amont, de St-Laurent et autres... et à soutenir l'activité sur place. L'ORT permet aussi si nécessaire de suspendre des demandes d'installation en dehors de la commune centre en attendant de creuser le sujet ; la phrase suivante inscrite dans la convention « possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques » a fait débat au conseil communautaire avec Morbier. Mais il est certain que ce n'est pas une fin en soi. De la même façon, l'ORT peut exonérer une grande surface d'un passage en CDAC, ce qui permet d'éviter les recours, si le projet est accepté en terme architectural.
- un Droit de Préemption Urbain renforcé,
- des DUP (Déclaration d'Utilité Publique),
- des expérimentations possibles pour l'aménagement d'espaces publics,
- etc.

Le programme est riche et constitué d'environ 40 actions, certaines étant en route et d'autres à l'état d'idées. Il est intéressant de tout mettre afin que les services de l'Etat voient que notre ambition ne s'arrête pas à 2 immeubles, 1 voirie et 1 commerce mais que c'est bien tout un ensemble d'actions. Le chiffrage de 30 millions est une enveloppe estimative, à envisager sur 10 ou 20 ans. Il est rappelé que sur ce type de dispositif, l'aide des partenaires peut aller jusqu'à 80% pour des actions « vertueuses » et qu'alors les 20% restant à charge, soit environ 6 millions d'euros dans l'absolu, ne paraissent pas si importants que cela pour le bloc communal, si on l'étale sur 10 à 20 ans. La convention n'est pas figée et des actions pourraient être ajoutées ou retirées, tous les ans. Pour chaque projet, un travail sera fait, avec entre autres un plan de financement, validé par les élus et les partenaires.

L'idée est aussi d'attirer des investisseurs privés si nos programmes font envie. A titre d'exemple, on travaille avec Lidl qui mène en parallèle 1 projet sur Morez et 1 sur Morbier ; l'enseigne a besoin de savoir si l'ORT va être signée ou non.

Après cette présentation la parole est donnée aux élus.

F. Villedieu ne sait pas ce que sera le commerce dans l'avenir mais au vu des locaux vacants, la ville a une responsabilité à ce niveau là. Ce ne sont pas forcément les commerces connus actuellement qui seront les commerces de demain.

M. le Maire rebondit sur ce questionnement à propos de l'avenir et rappelle l'idée de recruter un doctorant sur 3 à 5 ans qui ferait un travail de recherche sur ce que doit apporter aux habitants une

petite ville de montagne et comment envisager notre territoire en 2050. On a besoin de se projeter. Qui aurait pu penser il y a 20 ans le développement du vélo ou l'accélération du réchauffement climatique ?

C. Chavériat pense que c'est bien d'envisager l'avenir mais il faudrait d'abord que la fibre arrive plus vite que ce qui est annoncé car le développement du numérique s'accélère et est un préalable à beaucoup de choses.

M. le Maire répond que le conseil départemental viendrait a priori le 15 septembre 2021 à 18h00 pour faire un point sur l'arrivée de la fibre optique sur notre territoire. Les 100 élus d'Arcade seront invités.

S. Luzerne informe l'assemblée que la fibre arrivait déjà dans certains secteurs de Morbier.

N. Millet déplore aussi les annonces du CD39 non suivies d'effet à propos de l'arrivée de la fibre.

M. le Maire revient sur l'ORT et encourage chacun à évoquer le dossier ORT qui peut intéresser des investisseurs.

J. Laroche demande quel type de communication sera faite du dossier.

M. le Maire répond qu'il faut travailler le sujet pour trouver le bon support, que ce soit pour le grand public ou pour les investisseurs potentiels.

C. Delacroix pense que la meilleure communication sera déjà celle que feront les élus et qu'il faut croire en ce dossier !

M. le Maire insiste sur le fait que c'est un dossier vraiment important et convient que même si sa mise en œuvre peut paraître longue, eh bien les choses avancent bien !

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider la mise en place de la convention Opération de Revitalisation du Territoire sur le périmètre figurant dans le dossier joint en annexe ;
- d'autoriser le Maire à solliciter des financements dossier par dossier.
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

3. DELIBERATION COMPLEMENTAIRE DSIL 2021 POUR LA RENOVATION DES LOCAUX COMMERCIAUX « JOBEZ ».

La ville de Morez a déposé en décembre 2020 un dossier de demande de DSIL concernant la rénovation de 2 locaux commerciaux, situés en plein centre-ville à côté de la mairie et fermés depuis environ 25 ans. La subvention sollicitée était de 60% des 273 335 € du montant de la rénovation, soit 164 001 €. (cf. délibération n° 2021-15 du 16 février 2021). Certains dossiers DETR ont bien été suivis à hauteur de 60% comme la rénovation du contrôle incendie à l'Espace Lamartine, à la crèche et au musée. Mais sur ce dossier des locaux commerciaux, si l'Etat l'a bien accepté, c'est au niveau de 80 980 € soit 29.63%. La décision relève du préfet de Région, ce qui explique l'arrivée plus tardive de l'acceptation.

Pour information, dans le budget 2021, on avait bien mis uniquement 30%...

Un nouveau plan de financement doit donc faire l'objet d'une validation par délibération.

Postes de dépenses	Montants	Recettes	Montants	Taux de subvention
Démolition maçonnerie	24 340	Etat (DETR-DSIL-FNADT)	80 980	29.63 %
Vitrines bois/menuiseries extérieures bois	32 000	Autofinancement	192 355	70.37 %
Menuiseries extérieures PVC	4 500			
Métallerie	39 500			
Menuiseries intérieures	8 340			
Doublages cloisons peinture	31 790			
Faux Plafonds	12 810			
Revêtements scellés	19 050			
Revêtements collés	11 280			
Revêtement parquet	12 230			
Plomberie sanitaire	17 360			
Electricité Chauffage VMC	40 475			
Honoraires maîtrise d'œuvre (7,75%)	19 660			
TOTAL Général	273 335	TOTAL HT	273 335	100 %

L. Laroche demande la date de démarrage des travaux dans les locaux commerciaux.

M. le Maire répond que les marchés seront attribués dès que nous aurons des candidats pour les 3 lots pour lesquels il n'y a pas eu de réponse, à savoir la maçonnerie, la plomberie et un 3e qu'il n'a plus en tête. On a relancé la procédure avec des consultations de gré à gré. A priori, les travaux pourront commencer cet automne pour le RDC.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, valide ce nouveau plan de financement.

3. QUESTIONS DIVERSES

I. Da Cunha signale à nouveau que plusieurs pavés sont descellés sur le trottoir entre le fleuriste et la Banque Populaire, présentant ainsi des grands risques de chute.

M. le Maire en convient et informe que les services techniques vont intervenir prochainement. Cette situation est liée au fait que les voitures se garent sur les trottoirs, ce qui déstabilise les pavés.

S. Luzerne constate que cela devait déjà être réparé l'année dernière.

N. Millet rappelle avoir aussi demandé que l'on intervienne devant la médiathèque de Morez, pour le même sujet.

C. Chavériat évoque le mauvais état de la vitrophanie installée sur la vitrine du magasin en face de l'église, vitrophanie qui est en partie décollée.

M. le Maire est d'accord pour qu'on finisse de la décoller ; les 2 autres vitrophanies sont toujours en bon état.

C. Chavériat demande si ces locaux commerciaux sont prêts à être remis sur le marché.

M. le Maire répond que c'est loin d'être le cas. En effet, les éventuels porteurs de projets ne sont pas suivis par les banques s'ils annoncent devoir déjà faire des travaux de remise en état des locaux repérés. Ils sont uniquement aidés pour leur aménagement spécifique. C'est pourquoi la ville de Morez intervient pour refaire des locaux commerciaux puis les remettre sur le marché (« Jobez », résidence séniors, etc.). C'est la seule façon d'avancer dans la revitalisation.

L. Annaya demande s'il y a des prospects pour le magasin ex. Leader-Price ?

Oui, répond le maire qui évoque différents contacts. Des personnes s'intéressent aux locaux et notre rôle est de donner les coordonnées des propriétaire et gestionnaire de l'ancienne enseigne qui est toujours locataire. A suivre.

C. Chavériat rapporte les échos de parking squattés par des frontaliers garés à demeure en journée, ce qui aurait découragé les clients potentiels de venir car ils ne pouvaient se garer.

M. le Maire évoque la nécessité pour ces enseignes de gérer aussi les parkings comme cela est fait dans d'autres villes.

S. Bocquet parle des voitures ventouses dans différents endroits de la ville.

Le maire rappelle que la PM suit bien le dossier : une vingtaine de véhicules est ainsi retirée des espaces publics tous les ans. Il redonne la procédure qui est en effet pour autant trop longue et encourage les élus à les signaler .

L. Annaya demande pourquoi on ne peut intervenir de façon plus stricte, ce à quoi M. le Maire répond que la procédure est très précise et qu'on ne peut faire ce que l'on veut.

S. Bocquet demande ce que devient le bassin-piscine sur le Puits qui n'a jamais bien fonctionné. M. le Maire indique que le dossier a été confié à la nouvelle juriste qui le reprend depuis le début.

N. Millet s'étonne que le passe-sanitaire n'ait pas été demandé lors de ce conseil.

M. le Maire répond que cela n'est pas obligatoire pour les conseils, les mariages civils et religieux.

C. Delacroix confirme cet état de fait pour l'avoir vécu récemment lors de la célébration d'un mariage.

C. Chavériat revient sur l'annulation des guinguettes dont celle de la mairie, alors que dans des communes voisines, des animations sont organisées.

M. le Maire indique que les contraintes sanitaires ont découragé les associations et que la mairie devant montrer l'exemple, a rejoint l'ambiance générale. Pour autant, le 3^e week-end de septembre est maintenu mais il faudra suivre l'évolution de la situation sanitaire pour définitivement valider son maintien. L'annonce sera faite en temps utile et suffisamment tôt pour que les associations n'engagent pas d'achats inutiles.

M. le Maire attire l'attention des élus sur la perte d'une nouvelle biquette en raison du pain donné par les personnes bien intentionnées au demeurant. Seul le chevrier peut le faire. Merci de faire passer le message.

C. Delacroix intervient pour évoquer les 2 prochaines manifestations, à savoir le Ping Tour et Les Insolites. Il recherche encore 3 bénévoles pour le Ping Tour qui s'inscrit dans la labellisation de Morez comme Terre de Jeux. Concernant Morez Insolite, on va se battre pour maintenir la manifestation

mais il faut, là encore, des bénévoles. Merci donc aux élus de participer. Un tableau d'inscription sera envoyé prochainement.

La séance est levée à 21h35.

Le secrétaire de séance

Muzzafer KURT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Muzzafer Kurt', written in a cursive style.